

ageas SA/NV

Société Anonyme

1000 Bruxelles – Rue du Marquis, 1

R.C. Bruxelles n° 577.615

T.V.A. : BE 0451.406.524

Registre des Personnes Morales : 0.451.406.524

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 27 avril 2016

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Président: Monsieur Jozef DE MEY
Secrétaire: Madame Valérie VAN ZEVEREN
Scrutateurs: Monsieur Christian JAMMAERS
Monsieur Lucien BAVRE

Le Président rappelle que la présente assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 3 à 5 de l'ordre du jour qui feront l'objet du présent PV, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 6 à 7, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Damien Hisette.

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 18 des statuts
- Pour pouvoir délibérer valablement sur les points 6 à 7 à l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital
- Tenant compte qu'une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue le 31 mars 2016 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre de titres représentés
- Pour être valablement prises, les résolutions sur les points 6 à 7 de l'ordre du jour doivent respectivement réunir une majorité de trois quarts des voix et de quatre cinquièmes des voix
- Les autres résolutions sont prises à la majorité simple
- Conformément à l'article 20 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 26 mars 2016, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire
2. Les numéros justificatifs du 25 mars 2016 du Moniteur Belge et du 26 mars 2016 des journaux L'Echo et De Tijd.

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Suivant la liste de présence, les actionnaires présents ou représentés, représentent 89.607.350 actions, soit 40.04 % sur un total de 223.778.433 actions existantes.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour.

L'Assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de ageas SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

Le Président et les administrateurs présents répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet des points à l'ordre du jour.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée les propositions de résolution suivantes ;

3. Rapport Annuel et Comptes Annuels, Dividende et Décharge de Responsabilité

3.1 Rapport annuel et Comptes annuels

3.1.3. Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2015.

3.2 Dividende

3.2.2. Proposition d'adopter un dividende brut relatif à l'exercice 2015 d'EUR 1,65 par action ageas SA/NV, payable à partir du 11 mai 2016. Le dividende sera financé par un montant d'EUR 338.287.331,60 prélevé sur les réserves disponibles et d'un montant d'EUR 4.404.605,35 prélevé sur les réserves affectées au paiement du dividende pour l'exercice 2014 mais non distribuées en raison de l'incidence du rachat d'actions propres.

3.3 Décharge

3.3.1 Proposition de donner décharge de responsabilité aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015.

3.3.2 Proposition de donner décharge de responsabilité au commissaire pour l'exercice 2015.

4. Corporate Governance

4.2 Discussion et proposition d'approuver le rapport de rémunération.

Le rapport de rémunération concernant l'exercice social 2015 est repris dans la section « Déclarations de Gouvernement d'Entreprise » du Rapport Annuel Ageas 2015.

5. Nominations et renouvellement de mandats

Conseil d'Administration

Nominations

- 5.1 Proposition de nommer Madame Yvonne Lang Ketterer, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2020. Madame Yvonne Lang Ketterer se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article.
La Banque Nationale de Belgique a confirmé son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Madame Yvonne Lang Ketterer.
- 5.2 Proposition de nommer Monsieur Antonio Cano, en tant que membre exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2020. La Banque Nationale de Belgique a confirmé son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Monsieur Antonio Cano.

Renouvellement de mandats

- 5.3 Proposition de renommer Madame Jane Murphy, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2020. Madame Jane Murphy se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article. La Banque Nationale de Belgique a réitéré son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Madame Jane Murphy.
- 5.4 Proposition de renommer Madame Lucrezia Reichlin, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2020. Madame Lucrezia Reichlin se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article. La Banque Nationale de Belgique a réitéré son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Madame Lucrezia Reichlin.
- 5.5 Proposition de renommer Monsieur Richard Jackson, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2020. Monsieur Richard Jackson se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article. La Banque Nationale de Belgique a réitéré son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Monsieur Richard Jackson.

Le décompte des votes exprimés pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 45 heures.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Le Secrétaire Général et les autres autorités ou mandataires qui en expriment le désir.

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Le Président

Pourcentage d'actions représentées : 40,04 %

| Agenda | | Pour en % |
|-----------|---|--------------|
| 3. | Rapport annuel et Comptes, Dividende et décharge | |
| 3.1.3 | Comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2015 | 99,86 |
| 3.2.2 | Dividende brut relatif à l'exercice 2015 de EUR 1,65 par action ageas SA/NV | 99,94 |
| 3.3.1 | Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015 | 99,19 |
| 3.3.2 | Décharge au commissaire pour l'exercice 2015 | 99,16 |
| 4. | Corporate Governance | |
| 4.2 | Rapport de rémunération | 99,19 |
| 5. | Nominations et renouvellement de mandats | |
| 5.1 | Nomination de Madame Yvonne Lang Ketterer | 99,88 |
| 5.2 | Nomination de Monsieur Antonio Cano | 99,06 |
| 5.3 | Renouvellement mandat de Madame Jane Murphy | 99,56 |
| 5.4 | Renouvellement mandat de Madame Lucrezia Reichlin | 93,90 |
| 5.5 | Renouvellement mandat de Monsieur Richard Jackson | 99,42 |